

SESSION DU 24 JUILLET 2023

Réunion du Conseil Municipal en mairie, le lundi 24 juillet 2023 à 19 heures 30.

Ordre du jour :

Validation du procès-verbal du 09 juin 2023

**Délibérations**

- **Marchés publics**

MAPA viabilisation du lotissement de l'Augeaunerie : choix des entreprises retenues

- **Finances publiques**

Admission de créances en non-valeur

- **Affaires scolaires**

Remboursement des repas cantine à la coopérative scolaire par suite de la visite au collège

- **Etats des décisions**

Révision annuelle des loyers d'habitation

- **Informations et questions diverses**

Compte-rendu du dernier conseil d'école

Précisions sur le règlement de la salle des fêtes

Date convocation : 17 juillet 2023

Date d'affichage : 17 juillet 2023

Présents : CHARBONNIER Jacky, BOURDAIS Patrick, RENOUX Eric, JOYOT Marie-Hélène, GIRARD Maxime, VIGNON Isabelle, DUFOUR Guillaume, DESCHAMPS Jean-Pierre, DROSSEAU Monique, MAHUTEAU Stéphane, VERRIER Jean-Marie.

Absents excusés : GENDRON Audrey, LOTHION-RIVIER Isabelle (pouvoir à Jacky CHARBONNIER).

Secrétaire de séance : BOURDAIS Patrick

**Validation du procès-verbal du 09 juin 2023**

M. le Maire ouvre la séance.

Il demande alors aux membres présents 09 juin 2023 de valider le procès-verbal. Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

**Délibérations**

- **Marché Public**

- **Viabilisation du lotissement de l'Augeaunerie : choix des entreprises.**

*Délibération n°2023-021 (1Commande publique-1.1-Marché publics) Accusé de réception en préfecture 037-213701774-20230609-2023\_015-DE. Reçu en Sous-Préfecture le 25/07/2023 et publié le 25/07/2023*

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal les résultats de l'appel d'offres pour la viabilisation de terrains, pour le lotissement de l'Augeaunerie, présentés par M. ETCHEBARNE, le maître d'œuvre, lors de la commission « Appels d'Offres » du 10 juillet 2023.

- Lot n°1 VOIRIE et ASSAINISSEMENT : trois entreprises se sont portées candidates : COLAS, EIFFAGE et VERNAT TP (co-traitant avec BUSSEY et PROVOST).
- Lot n°2 RESEAUX DIVERS et ECLAIRAGE PUBLIC : quatre entreprises se sont portées candidates : VERNAT TP (co-traitant avec BUSSEY et PROVOST), EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, LESENS CENTRE VAL DE LOIRE et SOBECA.
- Lot n°3 ESPACES VERTS : trois entreprises se sont portées candidates : CREAVERT, DOS SANTOS et LES ARTISANS PAYSAGISTES 41.

La commission « Appel d'offres » réunie le 10 juillet 2023 à cet effet s'est prononcée pour le choix des prestataires suivants :

- Pour le lot n°1 VOIRIE et ASSAINISSEMENT, l'offre de l'entreprise VERNAT TP mandataire et BUSSEY-PROVOST co-mandataire pour un montant de 106.947,95€ € HT.
- Pour le lot n°2 RESEAUX DIVERS et ECLAIRAGE PUBLIC, l'offre de l'entreprise SOBECA pour un montant de 32.978 € HT.
- Pour le lot n°3 ESPACES VERTS, l'offre de l'entreprise LES ARTISANS PAYSAGISTES 41 pour un montant de 12.985 € HT.

En accord avec la Charte de l'Elu local, article n°2, M. DESCHAMPS ne participe pas au vote des lots n°1 et n°2. Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VALIDE**

- Pour le lot n°1 VOIRIE et ASSAINISSEMENT, l'offre de l'entreprise VERNAT TP mandataire et BUSSEY-PROVOST co-mandataire pour un montant de 106.947,95€ € HT.
- Pour le lot n°2 RESEAUX DIVERS et ECLAIRAGE PUBLIC, l'offre de l'entreprise SOBECA pour un montant de 32.978 € HT.
- Pour le lot n°3 ESPACES VERTS, l'offre de l'entreprise LES ARTISANS PAYSAGISTES 41 pour un montant de 12.985 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

- **Finances publiques**

**Admission de créances en non-valeur.**

*Délibération n°2023-022 (7. Finances locales-7.1-Décisions budgétaires) Accusé de réception en préfecture 037-213701774-20230609-2023\_016-DE Reçu en Sous-Préfecture le 25 /06/2023 et publié le 25 /06 /2023*

Par suite de l'état des admissions en non-valeur reçu le 23/06/2023 et sur proposition de Mme la Responsable du SGC de LOCHES, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter en non-valeur la somme de 33€10. La somme concerne des impayés sur la taxe sur les chemins années 2020 et 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, le Conseil municipal à l'unanimité :**

**Accepte d'admettre en non-valeur les titres de recettes :**

- Titre n° 375 d'un montant de 5.21€ année 2020
- Titre n° 406 d'un montant de 27.89€ année 2022

- **Affaires scolaires**

**Remboursement des repas cantine à la coopérative scolaire par suite de la visite au collège.**

*Délibération n°2023-023 (7. Finances locales-7.1-Décision budgétaire) Accusé de réception en préfecture 037-213701774-20230609-2023\_017-DE Reçu en Sous-Préfecture le 25/06/2023 et publié le 25/06 /2023*

Monsieur le maire explique que les élèves de la classe de CM2 sont allés visiter et ont mangé au collège.

Le repas a été payé par la coopérative scolaire d'Orbigny. Or, les règlements des familles étant effectués mensuellement en début de mois, c'est la commune qui a encaissé le montant du repas de ce jour-là pour la cantine d'Orbigny. Il est donc nécessaire de rembourser la coopérative à raison de 3.53€ par enfant présent à cette visite.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **Donne** son accord pour rembourser le repas à raison de 3.53€ par élève à la coopérative scolaire.

- **Etats des décisions**

- ✓ **Décision 2023-07**-Révision annuelle des loyers (3-Domaine et patrimoine-3.3- Locations) Pourcentage à appliquer : +3.49%.
- ✓ **Décision 2023-08**-Renouvellement d'une concession dans le cimetière communal (3-Domaine et patrimoine-3.5- Autres actes de gestion du domaine public).

<b>Informations et questions diverses</b>
---

**Compte-rendu du dernier conseil d'école.**

- Une copie du procès-verbal est distribuée à chaque élu. Les points essentiels à retenir sont :
- Le maintien des effectifs pour la rentrée 2023 ;

- Un nouvel enseignant au poste de l'école maternelle de Nouans-les-Fontaines ;
- La mise en place progressive du projet **Terrecole** avec une demande de labellisation **Territoire Educatif Rural** pour l'ensemble de la communauté de communes ;
- La réussite de la journée des métiers au collège de Montrésor le 9 juin ;
- Mme Bibard demande s'il serait envisageable de climatiser les 2 classes.

A ce propos, Monsieur le Maire précise que le nécessaire a déjà été fait avec l'achat de 2 climatiseurs.

### **Précisions sur le règlement de la salle des fêtes.**

Au cours de notre dernière séance le problème de la dégradation du parquet lors de locations de la salle des fêtes avait été évoqué. M. GIRARD était revenu sur le souci constaté lors du dernier week-end de location où le parquet de la salle des fêtes avait été nettoyé avec une serpillère, ce qui est interdit dans le règlement d'utilisation. Il propose de modifier le règlement et d'instituer un forfait « dégradation du parquet » à hauteur de 350€ et d'apposer une affiche rappelant aux usagers cette interdiction. Ce point devait être discuté au prochain Conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle l'article 6 du Règlement qui interdit le lavage du parquet et l'article 3 qui institue une caution de 1000€ qui pourra être conservée toute ou partie en cas de dégradation sur la base de 30€/ heure en cas d'intervention des employés municipaux.

Tout est déjà prévu et il n'y a donc pas lieu de modifier le règlement.

Jean-Marie VERRIER propose que cette éventualité de retenue sur la caution soit notifiée en gras sur le règlement remis aux locataires ce qui est adopté par le Conseil.

## Questions orales

- *Jacky Charbonnier :*

- fait le point sur les réflexions en cours sur les aménagements de voirie à envisager rue du Maquis d'Epéron, rue de la Tuilerie, rue de l'Olivet et lotissement des vignes des croix :

Pour ce qui concerne les problèmes de vitesses excessives et de stationnement rue du Maquis d'Epéron et rue de la Tuilerie les avis sont très partagés sur les aménagements à mettre en œuvre : dos d'âne, chicanes, limitation du stationnement sur un seul côté, radar pédagogique etc. Il semblerait finalement que la pose de dos d'ânes soit la solution favorite. Un dossier dans le cadre des amendes de police sera déposé en fin d'année.

Pour le problème d'adressage entre la rue des vignes des croix et le lotissement éponyme, la solution proposée par Isabelle VIGNON qui consisterait à installer à l'angle des deux rues un panneau signalétique avec les 2 destinations et les numérotations semble la meilleure.

- se félicite de la présence de 9 élus à la cérémonie du 14 juillet et informe le conseil de la médaille qui lui a été remise par le centre de secours pour services rendus par la commune.

- informe le conseil qu'il n'a pas voulu accepter d'indemnités des gens du voyage pour l'occupation du stade mais que l'un d'eux a nettoyé les murs et le toit des vestiaires ainsi que le mur du parking à gauche du monument aux morts.

- *Monique Drosseau :*

Informe le Conseil que le CLAS d'Orbigny a posé sa candidature pour deux actions seniors en 2024 auprès de l'Association **Brain UP** (sous-traitant de France Services)

1)-Action mobilité/équilibre

- 2)-Action Mémoire

Ces ateliers sont entièrement gratuits et seront animés par des professionnels (psy, médecins etc.)

Nous saurons courant octobre si **Brain UP** a reçu l'accord des financements.

- *Patrick Bourdais* :

Informe le Conseil de l'avancement des travaux de voirie route du Liège et entrée du cimetière. Il souhaiterait la tenue de la commission « chemins ruraux » fin août, début septembre.

- *Maxime Girard* :

Reviens sur la chronologie du dossier MAM et informe l'assistance que sa création au-dessus de la salle des fêtes ne posera pas de problèmes de prévention mais qu'il faudra néanmoins déposer un dossier pour passer du classement L en classement R. Jacky Charbonnier propose de faire chiffrer les travaux auprès du cabinet MAES avant d'aller plus loin. Comme les avis sont partagés entre l'utilisation de l'étage de la salle des fêtes et de l'ancienne poste, le chiffrage des travaux pourrait être effectué sur les deux sites.

#### Levée de séance

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 Heures 30 minutes.

#### Prochaine réunion

La date sera fixée ultérieurement en fonction des besoins, probablement courant septembre.

### SOMMAIRE CHRONOLOGIQUE

Numéro	Thème	Objet	Page
	<u>Délibérations</u>		
2023.021	<u>Marché public</u>	Choix des entreprises Choix des entreprises viabilisation lotissement de l'Augeaunerie	39
2023.022	<u>Finances</u>	Admission en non-valeurs.	40
2023.023	<u>Affaires scolaires</u>	Remboursement repas à la coop. <u>scolaire</u>	40
	<u>Etat des décisions</u>	-Révisions annuelles des loyers -Renouvellement d'une concession dans le cimetière communal.	40

Numéro	Thème	Objet	Page
	<u>Informations diverses</u>  <u>Questions orales</u>	Compte-rendu conseil d'école Suivi problème parquet salle des fêtes  - Problèmes de voirie et de stationnement. - Propositions France-Services en direction des seniors - Avancement des travaux voirie. - Projet MAM	

EMARGEMENTS

**Le Maire**  
**Jacky CHARBONNIER**

**Le secrétaire de séance**  
**Patrick BOURDAIS**